



---

## PROGRAMME RÉCAPITULATIF

**E-LEARNING**  
**« EXPERTISE »**  
**PARCOURS 3**



# LA PRATIQUE PAR L'AVOCAT DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE

## Parcours 3

### PROGRAMME RÉCAPITULATIF

#### Modalités d'accès

---

Session ouverte jusqu'au 15 décembre 2024  
Remise de votre attestation le 18 décembre 2024 dans votre espace personnel.  
Sur la plateforme 360LEARNING  
Sur inscription auprès de l'EDA

#### Tarifs :

---

50 €

*FIF PL Attention : la prise en charge des formations dispensées en e-learning est plafonnée à 50% des critères journaliers et limitée à 50% des critères annuels de la profession.*

#### Contacts / Accessibilité aux personnes handicapées

---

Myriame FATMI-LAURENT - ERAGE - 4 rue Brûlée CS 70008 – 67085 STRASBOURG cedex - mf@erage.eu

Chaque témoignage vidéo fait l'objet d'un sous-titrage et d'une transcription vidéo permettant aux personnes malentendantes ou malvoyantes de suivre le parcours de formation.

#### Objectifs

---

- Comprendre la définition et le cadre de l'expertise judiciaire.
- Connaître les protagonistes d'une expertise judiciaire.
- Maîtriser le déroulement d'une expertise judiciaire.
- Être sensibilisé aux spécificités selon les juridictions et les matières.
- Maîtriser les alternatives à l'expertise judiciaire.

- De façon transverse, comprendre la place et le rôle d'un avocat en cours d'expertise judiciaire.

## Prérequis

---

Être avocat  
Avoir suivi les deux premiers parcours

## Thème traité, Spécialisation concernée

---

Thème traité : vie professionnelle  
Spécialisation concernée : néant

## Niveau

---

Le niveau d'enseignement, selon le schéma défini par la décision à caractère normatif du CNB, est le suivant (en gras) :

- **Tout avocat**
- Niveau 1 : débutant (acquisition des fondamentaux)
- Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques)
- Niveau 3 : avancé (s'adressant aux spécialistes et praticiens expérimentés)

## Nombre d'heures de formation estimé

---

5 heures (travaux compris)

## Séquences d'apprentissage / méthodes mobilisées / modalités d'évaluation

---

### 3<sup>EME</sup> PARCOURS ET OBJECTIFS :

#### ✓ **Module 7 : Les autres cadres d'expertise prévus par les textes.**

**Objectif pédagogique** : L'expertise judiciaire est-elle le seul régime d'expertise prévu par les textes ? Quelles autres procédures peuvent être mises en œuvre ?

Y a-t-il des procédures extra judiciaires ?

Le terme "expertise" peut se rapporter à d'autres procédures qu'il est important de connaître pour ne pas les confondre, bien sûr, mais aussi et surtout pour savoir les utiliser ?

#### ✓ **Module 8 : L'expertise dans les modes alternatifs de règlement des différends.**

**Objectif pédagogique** : L'expertise judiciaire peut être une mesure contraignante, qui rallonge considérablement les délais de procédure.

Est-ce toujours adapté ? Quelles autres mesures peut-on envisager ?

Connaître les autres mesures d'instruction qui peuvent répondre à des objectifs analogues à ceux d'une expertise, c'est utile pour tenter d'adapter au mieux la procédure aux intérêts et aux moyens de son client.

#### ✓ **Evaluation finale**

**Objectif pédagogique** : Valider et évaluer les acquis des apprenants à la fin de leur parcours de formation.

Chaque séquence fait l'objet d'une évaluation des acquis grâce à des quiz de validation (questionnaires à choix multiples et/ou à réponses multiples, mises en situation, etc.). Pour passer à la séquence suivante, 70 % minimum de réussite aux quiz est nécessaire (exercice bloquant jusqu'à l'atteinte d'un pourcentage de réponses satisfaisantes). Ainsi, vous pourrez vérifier si vous avez correctement assimilé les connaissances.

Temps estimé des modules : de 5 à 30 minutes/module

Date de dernière mise à jour des modules : janvier 2023

## Personnes ayant conçu et animant la formation

---

Cette formation a été conçue par la société MAKE U LEARN et par EEEI (Institut européen de l'expertise et de l'expert) pour le compte du Conseil national des barreaux.

Les personnes animant la formation sont les suivantes :

- **Elizabeth MENESGUEN**, avocate au barreau du Val-de-Marne, ancien bâtonnier, ancienne présidente de la commission formation du CNB
- **Alain NUÉE**, premier président honoraire près la Cour d'appel de Versailles
- **Béatrice DESHAYES**, avocate aux barreaux de Paris et de Cologne
- **Claude VALLET**, magistrate honoraire- Cour d'appel de Nancy, ancienne Présidente de Chambre de recours - Office Européen des Brevets
- **Roch MENES**, chirurgien, expert judiciaire honoraire, président d'honneur de la Compagnie Nationale des Médecins de Justice
- **Hervé FOULT**, chirurgien orthopédiste, expert près la Cour d'appel de Paris
- **Florence BOYER**, avocate au barreau de Paris, spécialisée en droit du dommage corporel
- **Sylvie PERRIN**, commissaire aux Comptes - Expert-Comptable près la Cour d'appel de Versailles et du Centre
- **Sylvie PATTE**, ingénieur civil des constructions, arbitre agréé CMATP et CMAP, expert près la Cour d'appel de Versailles
- **Antoine CHATAIN**, avocat au barreau de Paris, cabinet Chatain & Associés, exerçant en contentieux des affaires, responsabilité civile, informatique, risque industriel
- **Dominique HAM**, avocat au barreau de Paris, cabinet Chatain & Associés, exerçant en contentieux de la responsabilité civile et des contrats, du risque industriel et de l'informatique
- **Camille POTIER**, avocate au Barreau de Paris, cabinet Chatain & Associés, exerçant en droit pénal et financier

## Modalités d'assistance

---

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra dans les meilleurs délais.

## Modalités de sanction de la formation

---

Questionnaire anonyme d'évaluation de la formation

Remise par l'EDA d'une attestation de fin de formation :

- faisant état du nombre d'heures de formation suivies ;
- indiquant que la formation s'est déroulée conformément aux modalités de mise en œuvre arrêtées par le Conseil national des barreaux ;
- spécifiant que les critères de prise en charge 2024 du FIF PL ont été respectés dans la mise en œuvre de la formation.

## Conditions générales de vente

---

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription et signature de la convention de formation. **Les attestations de présence ne sont délivrées qu'à l'issue de la session de formation au vu du temps effectif consacré par le participant à ce parcours relevé automatiquement par la plateforme 360Learning.** En cas d'annulation, même en cours de session, par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

► Lire nos [Conditions générales](#)

► Lire le [règlement intérieur](#)

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse [dpo@erage.eu](mailto:dpo@erage.eu), assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : [www.erage.eu](http://www.erage.eu).

ERAGE - 4 rue Brûlée – CS 70008 - 67085 STRASBOURG cedex - Établissement reconnu d'utilité publique  
N° Siret : 322 981 648 00 122 - Organisme déclaré auprès de la préfecture de la région Grand Est sous le n°42.67.028.08.67  
cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.